

Mon guide pratique

Toutes les clés pour mieux utiliser ma carte de crédit Cpay Crédit Moderne associée à un crédit renouvelable.



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.





Vous venez de recevoir votre carte de crédit Cpay Crédit Moderne associée à un crédit renouvelable.

Grâce à elle, vous pouvez d'ores et déjà effectuer vos achats dans les enseignes et sites internet partenaires du réseau Cpay et profiter de nombreux services et avantages.

Prenez le temps de vous plonger dans ce guide conçu pour vous accompagner tout au long de l'utilisation de votre carte et de votre crédit.

Laissez-vous guider!

crédit moderne



Où utiliser votre Carte de crédit Cpay Crédit Moderne*?

Vous pouvez utiliser votre carte de crédit à tout moment :

RETIREZ DES ESPÈCES(1)

24h/24 et 7J/7 dans l'ensemble des distributeurs automatiques de billets en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

PAYEZ DANS LE RÉSEAU CPAY GRÂCE À VOTRE CARTE

Réglez vos achats partout dans le réseau Cpay Aurore avec votre carte de crédit associée à un crédit renouvelable :

- en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
- en magasin et sites partenaires Cpay.

Comment?

CHOISISSEZ COMMENT RÉGLER GRÂCE À CPAY

- A crédit (1)
 - en choisissant la mensualité de votre choix
 - en choisissant votre durée de remboursement
- Au comptant (conformément à la loi)



Vous pouvez choisir de passer à crédit⁽¹⁾ les opérations réalisées au comptant qu'il s'agisse de :

- · vos achats dans les enseignes du réseau Cpay Aurore,
- vos achats sur les sites Internet Partenaires affichant le logo Aurore Cpay.

Comment faire?

À réception de votre relevé de situation, vous pouvez changer d'avis et opter pour un paiement à crédit de tout ou d'une partie des achats du mois effectués comptant.

Pour se faire, contactez votre conseillez au :

05 90 32 60 62

(coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Le remboursement de vos achats sera alors intégré dans vos prochaines mensualités à crédit à compter de la réception du prochain relevé de situation, selon les conditions en vigueur et les modalités prévues dans votre contrat de crédit.

En effectuant des retraits d'espèces⁽¹⁾ 7j/7 et 24h/24

Ces retraits peuvent être effectués
dans la limite du montant disponible du crédit renouvelable
et sont plafonnés à 300€ par jour et 600€ sur une période de 7 jours glissants.
Coût du retrait : 2€ quel que soit le montant





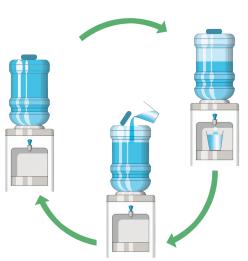
Réalisez vos projets en toute sérénité

Votre Carte de crédit Cpay Crédit Moderne est associée à un crédit renouvelable. Vous pouvez l'utiliser pour réaliser vos projets sereinement. Au fur et à mesure de vos remboursements, votre crédit se reconstitue et vous pouvez de nouveau le réutiliser.

Crédit renouvelable, comment ça marche?



Vous avez défini lors de son ouverture un montant de crédit : c'est votre disponible. Cette somme d'argent est à votre disposition pour financer un besoin ou une dépense imprévue.



2

Vous pouvez utiliser la totalité ou une partie de cette somme sur simple demande. Vous recevrez alors le montant souhaité par virement sur votre compte bancaire, dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.



Votre crédit se reconstitue ainsi au fur et à mesure de vos remboursements. Le capital remboursé redevient disponible pour de nouveaux besoins.

Vous souhaitez résilier votre crédit renouvelable ? Vous pouvez demander à tout moment et sans indemnité la résiliation de votre contrat de crédit conformément à la loi. Vous devrez toutefois rembourser, aux conditions prévues dans votre contrat, le montant restant dû et restituer les moyens d'utilisation du compte éventuellement mis à disposition.

Votre crédit renouvelable s'adapte au mieux à votre situation personnelle. Quels que soient vos besoins, vous êtes toujours aux commandes grâce à vos nombreux outils de gestion.

En cas de besoin, vous pouvez :

- Effectuer une demande de financement⁽¹⁾ : sans justificatif. La somme vous est virée rapidement : sous 48h ouvrées.
- Moduler vos mensualités à la hausse ou à la baisse⁽⁴⁾.
- Reporter une mensualité si besoin⁽⁵⁾. Le report d'échéance a un coût.
- Effectuer sans frais des remboursements anticipés, conformément à la loi.
- Modifier votre date de prélèvement⁽⁶⁾.

En contactant votre Conseiller

Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider au : 05 90 32 60 62

(coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Sur votre relevé de situation

Vous pouvez suivre vos remboursements grâce au relevé de situation qui vous est envoyé chaque mois, conformément à la loi. Il récapitule l'ensemble de vos opérations. Vous y trouverez notamment : vos demandes de virement, vos achats en magasin, votre capital restant dû, le montant de votre mensualité. Et bien sûr, le disponible que vous pouvez utiliser.



Sécurité, assurance et protection

L'Assurance Emprunteur pour éviter les coups durs.

Si vous avez souscrit à l'Assurance Emprunteur⁽⁷⁾, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge le solde de votre crédit en cas de décès et perte totale et irréversible d'autonomie (à la date de la constatation médicale de l'état).

Cette assurance facultative rembourse également vos mensualités (dans la limite de 12 mensualités maximum en un ou plusieurs sinistres) en cas d'incapacité temporaire totale de travail constaté médicalement depuis au moins 90 jours consécutifs à la suite de maladie ou d'accident.

Bénéficiez de conseils pratiques

Votre carte est volée, perdue ou retenue dans un distributeur?

- Faites opposition sans tarder et au plus tard dans les treize mois suivant la date du débit de l'opération.
- Pour cela, appelez le centre d'opposition au :

09 69 39 03 43 Service 0,06 €/min + surcoût éventuel selon opérateur

Confirmez votre opposition par lettre recommandée à l'adresse suivante :
 Crédit Moderne Service Monétique 92595 Levallois Perret Cedex
 En cas de vol, joignez à votre courrier le récépissé de la déclaration faite à la Police
 ou au consulat si vous êtes à l'étranger.

En cas d'utilisations frauduleuses

En cas de paiement frauduleux à distance ou de contrefaçon de votre carte alors que vous êtes toujours en possession de celle-ci, adressez sans tarder une réclamation écrite à votre Service consommateurs et au plus tard dans les treize mois suivant la date du débit de l'opération.

Bon à savoir

Pour une opposition : contactez le centre d'opposition au

09 69 39 03 43 Service 0,06 €/min + surcoût éventuel selon opérateur

puis envoyer un courrier recommandé à l'adresse suivante pour confirmer l'opposition : Crédit Moderne service monétique 92595 Levallois Perret Cédex

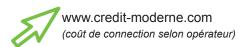


crédit moderne



Votre conseiller commercial 05 90 32 60 62

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)



En cas d'insatisfaction

service consommateur

Crédit Moderne Antilles Guyane : Immeuble Le Semaphore rue René Rabat ZAC de Houëlbourg Sud II Z.I. de Jarry 97122 Baie - Mahault Cedex. 341 891 653 RCS Pointe à Pitre.

Si un point de désaccord persiste

médiation auprès de Crédit Moderne

ACLECT 9065 92595 Levallois-Perret Cedex

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection auprès de Crédit Moderne Antilles Guyane :

Immeuble Le Semaphore - rue René Rabat ZAC de Houëlbourg Sud II Z.I. de Jarry 97122 Baie - Mahault Cedex. 341 891 653 RCS Pointe à Pitre.

*La carte de crédit Cpay Crédit Moderne est facultative et associée à un crédit renouvelable. Paiements au comptant, conformément à la loi, ou à crédit. Les achats réalisés avec votre carte de crédit seront réglés au comptant conformément à la loi, selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de situation, en contactant le prêteur.

- (1) Dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable et sous réserve des conditions contractuelles et réglementaires.
- (2) Sous la forme d'une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable et dans la limite de votre montant disponible.
- (3) Possibilité de changer la formule de remboursement à tout moment entre deux arrêtés de compte, sous réserve que votre crédit ne présente pas d'impayé, ni retard de paiement, ni reports non commerciaux, ni prise en charge par l'assurance. Chaque changement de formule entraîne une modification des conditions financières et de remboursement applicables au solde débiteur des utilisations ordinaires de votre crédit. Si vous effectuez plusieurs demandes de changement de formule entre deux arrêtés de compte, seule sera prise en compte votre dernière demande effectuée au maximum 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement de la prochaine échéance.
- (4) Vous pouvez augmenter ou diminuer votre mensualité selon les conditions prévues dans votre contrat, et dans la limite du remboursement mensuel minimum obligatoire prévu dans chaque formule de remboursement.
- (5) Vous pouvez solliciter le report d'une ou deux échéances par an et ainsi bénéficier d'une pause remboursement. Vous devez faire la demande 15 jours avant la prochaine échéance. Cette pause paiement vous sera accordée sous réserve qu'au moment de votre demande de report, votre crédit renouvelable ne présente pas d'impayé ou de retard de paiement, ne soit pas pris en charge par l'assurance et que vous n'ayez pas bénéficié de report dans les 2 mois précédents. Le report d'échéance a un coût : il produit des intérêts aux taux en vigueur, la prime ayant pour objet la garantie du crédit sera calculée si l'assurance a été souscrite. (6) Vous pouvez choisir d'être prélevé entre le 5 et le 22 du mois, sous réserve qu'à la date de votre demande votre compte ne présente pas de retard de paiement. Le changement de date de vos prélèvements sera effectif au plus tard dans un délai de 10 iours suivant la date de votre demande.
- (7) Voir conditions et limites dans la notice d'assurance. L'assurance emprunteur est souscrite auprès de Cardif Assurances Risques Divers S.A. au capital de 21 602 240 €. Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris. 308 896 547 RCS. Paris et Cardif Assurance Vie S.A. au capital de 717 559 216 €. Siège social 1, boulevard Haussmann 75009 Paris. 723 028 154 RCS Paris - Entreprises régies par le Code des assurances - et souscrite par BNP Paribas Personal Finance S.A. au capital de 546 601 552 €, siège Social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - 542 097 902 RCS Paris, n° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr) agissant en qualité de Société de courtage non soumise à l'exclusivité : liste des entreprises d'assurances partenaires disponible sur simple demande. Sociétés soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09. Crédit Moderne Antilles Guyane, établissement de crédit, SA au capital de 18 727 232€. Siège social : Immeuble Le Semaphore - rue René Rabat ZAC de Houëlbourg Sud II Z.I. de Jarry 97122 Baie - Mahault Cedex. 341 891 653 RCS Pointe à Pitre.